

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

25/06/2021

25/06/2021

UD95-2021-792

1. Intitulé du projet

DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA QUANTITE D'ACIDE NITRIQUE 58 % DANS L'USINE DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE L'ISDND DU PLESSIS-GASSOT (95)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom :

Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **Routière de l'Est Parisien (REP)**

Nom, prénom et qualité de la personne : **Hélène LEBEDEFF, gérante de la société REP**

habilitée à représenter la personne morale :

RCS / SIRET | 6 | 1 | 2 | | 0 | 0 | 6 | | 9 | 6 | 5 | | 0 | 0 | 1 | 8 | 2 |

Forme juridique : **SNC**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le projet concerne la rubrique ICPE 2921-b déjà présente sur le site ; classée sous le régime de la déclaration avec contrôles périodiques. Il est souhaité d'augmenter la quantité d'acide nitrique pour avoir une quantité de 21 tonnes (15 m³). Cette modification implique l'ajout de la rubrique ICPE 4130-2 sous le régime de l'autorisation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à pouvoir augmenter la quantité d'acide nitrique à 58% dans le traitement de l'usine de traitement des lixiviats du site. L'usine a été dimensionnée pour accueillir cet acide. Ce changement implique seulement l'ajout de la rubrique ICPE 4130-2. Il est ainsi demandé d'ajouter cette rubrique à l'installation de traitement des lixiviats existante. Ce changement n'implique pas de changement des caractéristiques des autres activités liées (2760-2, 3540) ni celles de l'ISDND (périmètre autorisé, capacité totale, etc.).

4.2 Objectifs du projet

L'arrêté préfectoral n° HP 2006/262 du 19 décembre 2006 et ses arrêtés complémentaires autorisent la société REP-VEOLIA à exploiter une unité de traitement des lixiviats. Ces derniers sont un des 2 produits de décompositions des déchets non dangereux ultimes enfouis.

Le site est autorisé à l'activité 2921-b - Installation de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle, classée sous le régime de la déclaration avec contrôles. Sa puissance thermique évacuée maximale est de 1,9 MW. L'unité utilise de l'acide nitrique dans ses processus de traitement des lixiviats. A l'origine, de l'acide sulfurique était utilisé pour ses avantages économiques et son pouvoir acidifiant. En revanche, la société REP Veolia a décidé d'utiliser l'acide nitrique pour ses avantages techniques importants.

De plus, dans un souci d'économie de ressources primaires, en lien avec les principes du développement durables, il a été décidé d'utiliser de l'acide à 58 % pour utiliser moins de réactifs.

En conséquence, la quantité d'acide stockée sur le site est passée par la suite de 5 à 15 m³, soit 21 tonnes. Il est ainsi demandé d'augmenter la quantité d'acide nitrique à 58 % sur l'installation de traitement des lixiviats

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y pas de travaux envisagés pour la mise en place de ce projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucun travail n'est prévu. Les travaux éventuellement réalisés seront identiques à ceux qui ont été décrits et autorisés dans l'arrêté préfectoral n° HP 2006/262 du 19 décembre 2006 et les arrêtés complémentaires.

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La note d'information concernant cette demande présente plus en détails les modifications apportées sur le site.

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Nouvelle quantité d'acide nitrique 58 % sur l'installation : 15 tonnes.	- Quantité d'acide nitrique : 15 tonnes

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. _ 4 9 ° 0 4 ' 3 7 " N Lat. _ 2 ° 4 1 ' 4 6 " E
Chemin d'Ecouen 95 720 Bouqueval	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
Le site est implanté sur les communes du Plessis-Gassot, du Mesnil-Aubry et d'Ecouen, dans le Val-d'Oise (95).	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long. ° ' " Lat. ° ' " Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _
	Le site est implanté sur les communes du Plessis-Gassot, du Mesnil-Aubry et d'Ecouen dans le Val-d'Oise (95).	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

Les études d'impacts et de danger ont déjà effectuées dans le cadre de la réalisation du Dossier de Demande d'Autorisation à Exploiter de 2005. Une nouvelle étude de danger concernant exclusivement l'utilisation de cet acide est présent dans l'annexe 3 de la note jointe.

3 / 11

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site se trouve sur le périmètre du PPBE de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle, qui a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 16 novembre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La plateforme n'est pas inscrite dans un périmètre d'un site classé. En revanche, le site se trouve dans le périmètre de 500 mètres de l'église Notre-Dame du Mesnil-Aubry, et de l'église Notre-Dame du Plessis-Gassot. Le Château et le domaine d'Ecouen se trouvent à 2 km au SO du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une zone humide de classe 3 se situe sur le site d'après le site <i>Enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles en région Île-de-France</i> de la DRIEAT.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Ecouen possède un PPRN - Mouvement de Terrain approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	D'après BASIAS, la partie en post exploitation du site représente une ancienne décharge.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est situé sur la ZRE Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le site se trouve dans le périmètre du site inscrit de la Plaine de France.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche est celle des forêts picardes : massif des trois forêts et bois du rois, à 7 km au Nord.
D'un site classé ?	☒	☐	Les sites classés les plus proches sont ceux de la Vallée de l'Ysieux et de la Thève à 2 km au Nord, et celui de la Butte de Châtenay, à 2,5 km au Nord-Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas les conditions de prélèvement d'eau du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet concerne des zones déjà exploitées ou déjà prévues dans le phasage par le site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucune modification de la quantité totale de matériaux reçue sur site n'est prévue.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Il n'y a pas de modifications de l'utilisation des ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'exploitation se fera sur des zones déjà en exploitation ou dont l'impact d'exploitation a déjà été étudié. Il n'y aura pas d'impact ajouté par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est -il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre - t -il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est - il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas de risques technologiques apportés par le projet.
	Est -il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Il n'y a pas de risques naturels apportés par le projet.
	Engendre - t -il des risques sanitaires ? Est - il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'y a pas de risques sanitaires apportés par le projet.
Nuisances	Engendre - t -il des déplacements/des trafics	☐	☒	Il n'y a pas de modification du trafic apportée par le projet.
	Est -il source de bruit ? Est - il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis du bruit ni vis-à-vis des nuisances sonores apportées par le projet.

	Engendre - t -il des odeurs ? Est -il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis des odeurs ni vis-à-vis des nuisances olfactives apportées par le projet.
	Engendre - t -il des vibrations ? Est -il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis des vibrations ni vis-à-vis des nuisances de vibrations apportées par le projet.
	Engendre - t -il des émissions lumineuses ? Est -il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Il n'y a pas de modification de l'exploitation vis-à-vis d'émissions lumineuses ni vis-à-vis des nuisances lumineuses apportées par le projet.
Emissions	Engendre - t -il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre - t -il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre - t -il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre - t -il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Toutes les mesures sur le site sont prévues pour réduire les effets des activités du site sur l'environnement et la santé humaine.

Les risques de pollution des sols et des eaux sont parfaitement maîtrisés par les réseaux de collecte et de traitement des eaux du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'induit pas de nouveau risque et n'a pas d'impact sur l'environnement et la santé humaine. Les modifications apportées ne sont pas de nature à engendrer des risques et des nuisances supplémentaires, elles sont non substantielles.

Par ailleurs, le site a déjà fait l'objet de plusieurs évaluations environnementales.

Compte tenu de ces informations, nous souhaitons être dispensés de l'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Les pièces transmises avec ce Cerfa sont le Formulaire d'appréciation du caractère substantiel d'une modification apportée à une installation classée pour la protection de l'environnement au sens du R.181-46 du code de l'environnement - hors éolien (cf guide spécifique) et le Porter à connaissance prévu au L.181-46 du code de l'environnement pour la modification de l'exploitation de l'ISDND.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à *Claye-Souilly*

le *24-05-2021*

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

28

Extension

Nom de la voie

Boulevard de Pesaro

Code Postal

92 000

Localité

Nanterre

Pays

FRANCE

Tél

01 60 95 93 93

Fax

01 60 95 93 90

Courriel

helene.lebedeff@veolia.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MOREL

Prénom

Paul-Henri

Qualité

Chef de service Innovation & Méthodes

Tél

01 60 95 93 93

Fax

01 60 95 93 90

Courriel

paul-henri.morel@veolia.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.